

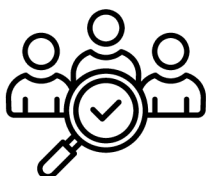
Fonctionnement et direction d'école

Avec la FSU-SNUipp



exigeons un plan d'urgence

Du temps !



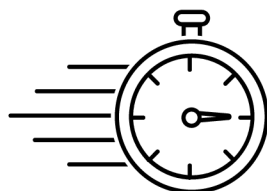
- **Aucune école sans au moins un jour de décharge hebdomadaire.**

- **Une augmentation des décharges :**

1/4 de 1 à 3 classes, 1/2 de 4 à 6 classes, 3/4 de 7 à 9 classes, décharge complète pour 10 classes et plus, avec possibilité de moyens supplémentaires pour les grosses écoles.

- **Une décharge supplémentaire**

attribuée à l'école, dont l'utilisation serait décidée par le conseil des maîtres-ses.



Des moyens !

- Un emploi pérenne, formé et statutaire d'**aide administrative** dans chaque école.

- Des moyens aux équipes d'école pour fonctionner dans de bonnes conditions :

effectifs, formation sur temps de classe, soutien réel de la hiérarchie...

- **Une formation sur temps de travail** et correspondant aux besoins.

Du salaire !

- Une **revalorisation** de tous et toutes et des salaires indexés sur l'inflation




L'école c'est NOUS!

15 mesures immédiates

1. Supprimer les tâches relevant du contrôle

Tableau des 108h, demandes d'autorisation d'absence avec avis de la direction, envoi des comptes-rendus des conseils de cycle et conseils des maîtres-ses à l'IEN, tableaux de bords divers et multiples, suivi des évaluations nationales.

2. Appliquer les nouvelles dispositions concernant le PPMS

Seule la mise à jour des noms et rôles des personnels exerçant dans l'école relève du travail de direction. Toute autre modification est du ressort de « l'autorité académique, de la commune ou l'EPCI gestionnaire du bâtiment ».

3. Mettre fin aux remontées via des enquêtes dont l'administration possède déjà les infos

Enquêtes effectifs, répartition pédagogique, fiches individuelles des PE...

4. Confier à la DSDEN la constitution des dossiers d'entrée en 6ème

y compris la gestion d'Affelnet.

5. Organiser la communication entre l'employeur et ses agent-es

Les actes concernant l'ensemble des personnels (congé formation, convocation animation péda...) doivent être envoyés directement sur leur boîte professionnelle ; l'école n'est mise en copie pour information que lorsque que cela touche au fonctionnement de l'école : absence, convocation...

6. Mettre fin au « pilotage pédagogique »

Stop aux multiples indicateurs et au « pilotage par les résultats ». Respect de la liberté pédagogique et de la professionnalité de chacun-e. Le cœur de la fonction de direction d'école est d'impulser le travail d'équipe, de coordonner les projets, de faire le lien entre les partenaires de l'école, d'assurer le suivi du parcours des élèves. Pour cela, du temps est nécessaire pour tous les membres de l'équipe : directeurs et directrices, adjoint-es, AESH, RASED...

7. Abandonner les évaluations d'école

véritables outils de pilotage pédagogique, chronophages et inutiles, source de responsabilités et de tâches supplémentaires pour les directrices et directeurs d'école.

8. Créer une plateforme unique départementale dédiée à la direction d'école

regroupant les documents utiles au fonctionnement de l'école et sur laquelle un outil de suivi des demandes (affectations AESH...) serait accessible pour disposer de l'information dès que la décision est prise.

9. Réunions de directeurs et directrices sur le temps de service

avec remplacement systématique si elles ont lieu sur temps de classe. Ces réunions avec l'IEN et l'équipe de circonscription doivent faire l'objet d'un compte-rendu écrit établi par la circonscription et envoyé directement à toutes les enseignant-es.

10. Mettre en place des temps de rencontres réguliers au niveau de la circonscription

pour partager entre pairs les besoins et les préoccupations. Possibilité de faire appel à des personnes ressources formées à la gestion de conflits.

11. Organiser une formation continue basée sur les missions liées à la direction et au fonctionnement de l'école

à partir d'un recensement des besoins exprimés.

12. Inscrire le travail d'équipe autour du fonctionnement de l'école dans la formation initiale et continue

Modules à l'INSPE, stages d'écoles... pour expliciter le rôle de chacun-e, tout en sortant de la logique de « pilotage pédagogique » par une batterie d'indicateurs chiffrés.

13. Assurer tous les temps de décharges réglementaires

notamment pour les écoles de 3 classes ou moins avec des personnels stabilisés sur les écoles et selon un calendrier annuel adapté aux besoins exprimés par les écoles.

14. Clarifier le cadre des relations avec la collectivité

des responsabilités des uns et des autres ainsi que les interlocuteurs et les procédures (commandes, travaux, transport...).

15. Mettre fin à la saisie des élèves dans ONDE

Cela doit être géré par les collectivités dont la compétence est de procéder aux inscriptions des élèves.

